

Règlement intérieur auto-école AGORA

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable à l'ensemble des élèves.

L'auto-école AGORA applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 1/07/2014.

Tous les élèves inscrits à l'auto-école AGORA se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'établissement à savoir :

Respect envers le personnel de l'établissement, du matériel mis à disposition, (chaises, tables, vidéoprojecteur, matériel audio etc..) et des locaux (dégradations peintures, sols...)

Les élèves sont tenus de ne pas être sous l'emprise ou avoir fait usage de produits psychoactifs (alcool, drogue...) incompatibles avec une formation à la conduite.

Il est interdit de manger ou de boire dans la salle de code ou dans les véhicules.

Respecter les horaires de code, pour tout retard de 5 mn ou plus l'élève se verra de plein droit refuser l'accès à la salle de code afin de ne pas perturber le bon déroulement du cours.

Le téléphone et tout autre appareil type MP3 doivent être éteints en salle et en voiture.

Formation :

Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le 1^{er} versement n'aura pas accès à la salle de code, et au code en ligne.

Une leçon de conduite se décompose de la façon suivante :

5 mn sont requises pour l'installation au poste de conduite/ 45 à 50 mn de conduite effective / 5 à 10 mn pour faire le bilan de la leçon et tenir à jour le suivi de la formation.

Toute leçon non décommandée 48h à l'avance est due sauf pour motif légitime dûment justifié. L'annulation d'une heure de conduite ne peut pas se faire via le répondeur de l'auto-école, mais uniquement aux heures d'ouverture du bureau ou sur le portable n° **07 61 81 14 46** (entre 6h et 22h, 7jrs/7) au moyen d'un message écrit (mail ou texto)

L'auto-école peut annuler une leçon moins de 48h à l'avance pour motif légitime (conditions météo dégradées, enseignant absent, véhicule en panne...) la leçon sera reportée.

Les élèves seront planifiés pour les examens théoriques et pratiques en fonction du résultat aux tests de code salle et en ligne. Une dizaine de tests consécutifs avec 5 fautes ou moins de 5 fautes sont exigés pour pouvoir obtenir une place d'examen.

On ne peut être présenté à l'examen pratique que lorsque les quatre niveaux de compétence sont acquis et en fonction des places d'examen attribuées par l'administration.

Modalités de paiement :

1/3 à l'inscription

1/3 à la 1^{ere} heure de conduite

1/3 à la 20^{ème} heure de conduite

Aucune présentation à l'examen pratique ne sera faite si le solde du compte n'est pas réglé une semaine avant l'examen.

Bon pour accord

Signature élève :

Signature direction